

Cohabitation et constitution

Par **Shibu**, le **03/05/2009** à **14:14**

bonjour à tous,

J'ai une dissertation a faire sur la cohabitation (en gros) et j'ai une problème:

Cela peut paraitre idiot mais je n'arrive pas a trouver quels articles de la constitution obligent le président a choisir un premier ministre du parti majoritaire...

Si vous pouvez m'aider... Merci d'avance

P.S: promis je me présente dès que j'ai finis cette disserte  image not found or type unknown

Par **doui**, le **03/05/2009** à **18:08**

Bonjour,

Rien n'oblige formellement le Président, mais un gouvernement qui ne plairait pas à la majorité parlementaire risque la motion de censure par exemple  image not found or type unknown

Par **Shibu**, le **04/05/2009** à **09:10**

Ok merci beaucoup  image not found or type unknown

Par **Camille**, le **04/05/2009** à **10:58**

Bonjour,

D'autant qu'aucun texte de loi ne définit ce que serait un "parti majoritaire" et qu'un président de la République n'a aucune obligation de choisir son premier ministre parmi les partis "disponibles" majoritaires ou pas, à l'instar de Raymond Barre, premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, "sans étiquette". Il n'est devenu (que) "apparenté UDF" qu'après la fin de son mandat quand il est devenu député du Rhône.